

Perspectives

Agir en Touraine contre les exclusions

ISSN-L 0981-6178

ENTRAIDE et SOLIDARITÉS – 46 avenue Gustave Eiffel - 37100 TOURS – 02 47 31 87 00 – infos@entraide-et-solidarites.fr

N°306 – OCTOBRE 2018



LE PETIT RAPPORTEUR : Inévitable engagement personnel.....	2
LES CHIFFRES de la précarité en Indre-et-Loire.....	2
ACTUALITE : la Touraine, « territoire pilote » pour le plan Pauvreté.....	3
Du nouveau pour l'hébergement d'urgence.....	3
DOSSIER : la participation des personnes accompagnées.....	4
Le Conseil de Vie sociale comme si vous y étiez.....	5
Développer une « pédagogie institutionnelle ».....	7
Emilie prêche la bonne parole dans la région.....	8
PARTENAIRE : l'AFCM, 15 ans au service des migrants.....	10
Les publications de l'Observatoire des inégalités	
VIE DE L'ASSOCIATION : « diner solidaire » des 70 ans de l'association.....	11
Protéger la vie privée des personnes accueillies.....	12
VIE DES SERVICES : Prison-Justice, du nouveau.....	13
Des moyens pour intégrer les réfugiés.....	14
L'accueil des mineurs étrangers.....	15
ITINERAIRES : Lilith et les siens, venus d'Arménie.....	16

ÉDITO

L'exclusion ne doit pas devenir une nation

C'est le cri du cœur lancé par Yasmina Younes, représentante des personnes accompagnées aux Assises Nationales du « Logement d'abord ».

Plus de 700 personnes, venues de toute la France, ont participé à ces Assises organisées à Amiens les 27 et 28 septembre derniers par la Fédération des Acteurs de la Solidarité. *Entraide et Solidarités* y était représentée.

La FAS, qui défend depuis 2007 ce principe du Logement d'abord, énonce **quatre conditions de réussite** :

- Une politique ambitieuse de production de logements très sociaux
- Le développement de l'accompagnement social dans le logement
- Ne rien lâcher sur l'inconditionnalité de l'accueil
- L'accompagnement au changement des acteurs

Il a été rappelé un point fondamental pour nos associations : **le Logement d'abord ne signifie rien s'il n'est pas associé à un accompagnement adapté et individualisé des personnes qui en bénéficient.** Un accompagnement « en dentelle », qui nécessite qu'un droit à l'erreur soit reconnu aux personnes « on ne sort pas en 18 mois d'un parcours compliqué de 20 ans de galère... » disait un participant.

Une des conclusions de ces journées : « **L'accompagnement social vers et dans le logement : plus qu'un coût, un investissement pour l'avenir** ».

Soulignons toutefois une réelle préoccupation des associations, « la crainte d'une opposition entre hébergement et logement, et une dérive de l'hébergement vers une simple mise à l'abri ». Nous resterons vigilants !

Marie-Paul Legras-Froment,
Présidente d'Entraide et Solidarités

Pas de mobilisation collective sans engagement personnel

« En quelle année vos enfants auront-ils votre âge d'aujourd'hui ? »

Le calcul fait, quatre attitudes apparaissent : il y a ceux, nombreux, pour qui la question n'a pas beaucoup d'intérêt ; ceux, nombreux aussi, qui se demandent s'ils seront encore en vie à cette date. Ceux, plus rares, qui pensent à ce que seront devenus leurs enfants. Et ceux, infiniment plus rares encore, qui se demandent dans quel monde ceux-ci vivront alors. ⁽¹⁾

L'opération posée au départ provoque une forte hésitation ! En réalité, elle est là pour susciter une profonde réflexion, car nous vivons souvent à "cent à l'heure" sans en tirer la question essentielle : **suis-je responsable du monde, le nôtre et celui de demain ?**

L'ONU a adopté en 2015 un plan d'action 2016-2030 pour la planète. Il concerne tous les peuples du monde et décline des objectifs économiques, sociaux et environnementaux : « Nous envisageons un monde libéré de la pauvreté, de la faim, de la maladie, du besoin... un monde de respect universel des droits de l'homme et de la dignité humaine... un monde dans lequel l'humanité vit en complète harmonie avec la nature ».

« C'est vraiment un moment historique » a souligné le Kényan, co-président de séance, sous les applaudissements des délégués ».

« Cela semble toujours impossible, jusqu'à ce que nous le fassions » a insisté l'ambassadeur sud-africain, citant Nelson Mandela.

Là est la question. Paul-Louis Landsberg le soulignait déjà en 1937, dans la revue *Esprit*, alors que commençaient à gronder dans le lointain les canons de la guerre 1939/1945 et ses millions de morts, et que se préparait dans l'ombre l'holocauste de la Shoah. « Jeté dans un monde plein de contradictions, chacun de nous éprouve souvent le besoin de se retirer du jeu, et de se mettre à l'écart sinon au-dessus des événements, en spectateur détaché... »

Aujourd'hui, les études montrent que nous connaissons une dégradation accélérée pour le climat, la biodiversité, les ressources naturelles... la population ne cesse d'augmenter (7,5 milliards, 10 milliards en 2050).

La mobilisation collective dont on nous parle ne peut être qu'une mobilisation personnelle.

« Notre existence humaine est tellement impliquée dans une destinée collective que notre vie propre ne peut jamais gagner son sens qu'en participant à l'histoire des collectivités auxquelles nous appartenons ». ⁽²⁾

Par son engagement, l'homme engage l'avenir. **Nous engageons l'avenir de nos enfants.**

Libres propos de Jean Paillou

⁽¹⁾ Chronique de Jacques Attali. *L'Express*. Mai 2017.

⁽²⁾ Réflexions sur l'engagement personnel. Paul-Louis Landsberg. *Allia*, 54 p. 3, 10

LES CHIFFRES DE LA PRECARITE EN INDRE-ET-LOIRE

	Juin	Juillet	Août
Total des appels au 115	2507	3279	2721
Nombre cumulé des refus au 115	1037 soit 153 personnes distinctes	1291 soit 368 personnes distinctes	1200 soit 339 personnes distinctes
Ménages en attente d'hébergement d'insertion au dernier jour du mois	n.c.	n.c.	85 ménages, soit 101 personnes

Contrairement aux idées reçues, la période estivale n'est pas une période de vacances au 115. Les personnes en situation d'exclusion sont, pour bon nombre, à la rue, et le nombre d'appels ne décroît pas. Certaines structures d'accueil ferment durant l'été, ce qui engendre des difficultés pour « survivre » durant cette période.

En raison d'un changement dans l'enregistrement des données, le nombre de ménages en attente d'hébergement d'insertion fin juin et fin juillet ne peut être indiqué.

Un pauvre plan Pauvreté ?

Attendu tout l'été, le « Plan pauvreté » du gouvernement a été rendu public le 13 septembre (<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/investir-dans-les-solidarites>). Le terme de « plan » est d'ailleurs banni, la chose s'étant sans doute trop souvent révélée creuse, au profit d'une « stratégie de lutte contre la pauvreté ». Sous le titre « Investir dans les solidarités » - tiens, c'est celui du congrès 2017 de la Fédération des Acteurs de la Solidarité -, le gouvernement a annoncé 21 mesures « vers un nouveau modèle de l'émancipation ».

Les réactions ont été aussi nombreuses que partagées, selon qu'on voit le verre à moitié vide ou à moitié plein. La fédération à laquelle nous adhérons, la FAS, a ainsi écrit :

« Cette stratégie dotée de 8 milliards d'€ sur quatre ans dont 3,8 consacrés à la revalorisation de la prime d'activité constitue une inflexion positive en faveur des politiques de solidarité. Cet effort substantiel doit cependant être mis en perspective avec les coupes budgétaires annoncées au budget 2019 sur le logement (-1,6 milliards dont les APL), sur les aides sociales (les allocations familiales, les pensions et l'APL n'évolueront qu'à hauteur de + 0,3 % alors qu'elles étaient indexées à l'inflation estimée à 2 % en 2019), sur la politique de l'emploi et les contrats aidés (qui pourraient passer à 100 000 en 2019 pour 200 000 en 2018). Quel sera le solde budgétaire net des politiques de solidarité en 2019 ? Est-ce que les conditions de vie et le pouvoir d'achat des plus pauvres vont réellement s'améliorer ? Nous ne le saurons qu'au moment de l'adoption du budget 2019. »

L'association Entraide et Solidarités n'a pas pris position en tant que telle. Les finances publiques étant réputées rares, les engagements se portent évidemment davantage sur le moyen et le long terme. Ce qui signifie que la semaine prochaine les pauvres ne le seront pas moins, et qu'il y aura toujours des gens à la rue...

Quelques satisfactions cependant, en particulier en matière d'insertion par l'activité économique : la création de 100 000 postes supplémentaires sur 4 ans (+ 450 M²), même si elle est financée par le redéploiement des crédits des contrats aidés ; l'amélioration de la formation des salariés de l'IAE ; et le soutien à l'expérimentation SEVE ⁽¹⁾, lancée par la FAS en juin 2016 et portée par Entraide & Solidarités parmi dix associations en France. L'objectif est de mettre en place une « médiation active » entre les ouvriers des chantiers d'insertion et les entreprises. Il s'agit à la fois de répondre aux besoins des entreprises en proposant un service d'appui aux recrutements, et de trouver des solutions d'emploi pour les personnes que nous accompagnons. La généralisation de ce dispositif est une belle reconnaissance par l'Etat du travail accompli ici.

Et l'Indre-et-Loire étant choisie, avec une dizaine d'autres collectivités, comme « territoire pilote » pour l'application de cette « stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté », on peut penser que les crédits y seront attribués plus vite et leurs effets suivis de plus près. Pour une fois, on ne criera pas à la discrimination...

SEVE : SIAE Entreprises vers l'Emploi. Voir Perspectives n°299 de décembre 2016.

Du nouveau pour l'hébergement d'urgence

Localement, à l'approche de la période hivernale, l'actualité concerne l'hébergement d'urgence. Après une réunion de la Coordination Migrants, treize associations ont décidé d'adresser le 23 septembre une lettre à la préfète, avec copies aux parlementaires, au président du Conseil départemental, au président de la Métropole et au maire de Tours. Ce courrier fait état du manque de places d'hébergement d'urgence, en précisant : « ... Nous constatons encore actuellement que seize enfants et dix-sept adultes, dont deux femmes enceintes, dorment à nos portes tous les soirs dans la rue. Le 115 est saturé (90 refus certains soirs), la Croix Rouge, faute de local adapté, ne va plus pouvoir prendre en charge la domiciliation, les bénévoles mobilisés depuis des mois sont épuisés, le travail d'intégration et d'accompagnement n'est plus possible : il est urgent de rassembler toutes les structures publiques et associatives qui interviennent d'une manière ou d'une autre pour l'accueil des personnes.

L'Indre-et-Loire a été choisie comme territoire pilote dans la mise en place du plan pauvreté, initiative nationale. C'est une opportunité que nous aimerions collectivement saisir, pour imaginer ensemble des solutions innovantes et constructives afin de ne plus voir hommes, femmes et enfants dans la rue... »

Dans ce but, les signataires demandent à la représentante de l'Etat de « réunir l'ensemble des responsables concernés... pour trouver ensemble les voies et moyens de faire cesser cette situation inacceptable. Nos associations prendront naturellement leur part à cette action commune... ».

La lettre était signée de : Barque To The Future, Chrétiens-Migrants, Collectif solidaire des réfugiés de Saint-Pierre des Corps, Croix Rouge 37, Diocèse de Tours, Emmaüs Cent pour Un, Entraide et Solidarités, Hospitalité Chinoise aux Migrants, JRS Welcome, Réseau Education sans Frontières, Secours Catholique-Caritas France, La Table de Jeanne-Marie, UTOPIA 56.

Un centre d'hébergement à Chambray

Le 29 septembre, les signataires n'avaient pas encore de réponse lorsqu'a été émis, conjointement par l'Etat (Direction de la Cohésion sociale) et le Conseil départemental, un appel à projets « pour la mise en œuvre d'un dispositif d'hébergement d'urgence pour familles et jeunes «mineurs non accompagnés» en attente d'évaluation ».

Il s'agit d'ouvrir en novembre, à Chambray, un centre de 75 places, dont 20 réservées aux mineurs étrangers. Le terrain ne comporte pour l'instant qu'un ancien bâtiment administratif vide mais pouvant accueillir 20 personnes. Il y serait ajouté 9 « studios » de six places et une structure mobile de 45m² pour la restauration collective. Le centre serait ouvert de 17h à 9h le matin, hors période

de grand froid. Et il est précisé que la réponse pourra inclure « une variante prévoyant une ouverture 24h sur 24 ».

Conformément à la position arrêtée par le conseil d'administration, c'est sur cette hypothèse, donc sans remise à la rue le matin, que la proposition d'Entraide&Solidarités a été construite. **La réponse est attendue pour la seconde quinzaine d'octobre.** S'agissant toujours de l'hébergement d'urgence, donc provisoire (en principe...), et devant la « pression » des besoins, la préfecture a décidé début octobre de recourir à nouveau à des chambres d'hôtel. Et le prochain « plan hivernal » devrait comporter, comme l'an dernier, l'ouverture d'un bâtiment dans l'enceinte de l'hôpital Bretonneau.

La pleine participation des personnes accueillies : une très longue marche !

Quand on prétend conduire ou accompagner des gens vers l'autonomie et la citoyenneté, il faut commencer par susciter leur implication dans le quotidien qui les concerne, là où ils vivent. Plus facile à dire qu'à faire. Mais cette obligation légale fait son chemin.

La loi de 2002 le stipule : les personnes accompagnées par *Entraide et Solidarités* comme par tout autre organisme ou association similaire, doivent participer à la vie collective de leur service et de l'association. Il ne s'agit pas seulement de consulter les hébergés dans nos résidences et les salariés sur nos chantiers d'insertion. Ce qui suppose déjà d'organiser pour eux – pardon : avec eux – des moments et des lieux d'expression. Au-delà, il faut leur permettre de participer réellement à la définition et à la mise en œuvre de leur « projet de vie », à l'organisation et donc à l'amélioration de leurs conditions de vie ou de travail. Et au-delà encore, leur permettre de contribuer à un meilleur fonctionnement de l'association toute entière et donc à un meilleur service rendu. La tâche n'est pas mince, il faut à la fois créer des « outils » et faire évoluer les consciences. Mais comment ne pas voir que la participation ainsi recherchée est elle-même un puissant outil d'émancipation des personnes que nous avons en charge ?

Ce « dossier » a pour but de faire un point d'étape dans cette longue marche, sans être exhaustif. L'expression et la participation sont recherchées et pratiquées dans tous nos services à des degrés divers, avec des avancées et des reculs. Qu'il s'agisse des usagers du Centre de formation face à des professionnels ou des bénévoles, des détenus ou de leurs proches qui fréquentent la Petite maison, des sans domicile ou sans papiers qui sonnent à la porte du Pôle social et médical, des réfugiés et des mineurs étrangers que nous accompagnons, tous ont droit à une considération qui commence par l'écoute et se manifeste par la prise en compte, autant que faire se peut, de leurs besoins et de leurs demandes. Mais il va de soi que les personnes hébergées dans nos résidences et nos salariés en insertion, par la durée de leur présence, sont mieux à même d'exprimer leur avis et de participer à la vie du service où ils sont accueillis. Il est donc principalement question ici de la participation dans les structures d'hébergement et au Service d'insertion par l'activité économique.

Le directeur de l'Hébergement à *Entraide et Solidarités*, Pascal Dabouis, était tout particulièrement désigné pour faire début octobre devant le conseil d'administration un bilan du chemin parcouru, et de dégager des propositions d'amélioration. Nous lui empruntons cet historique (très) résumé.

1975 : une loi promeut l'association des usagers aux politiques publiques de l'action sociale. En 1988, la mise en place du RMI intégrera l'accompagnement comme élément intrinsèque de l'intégration sociale.

2002, loi « de rénovation et de modernisation de l'action sociale » qui met en place le « projet individuel » des usagers, et sept outils : livret d'accueil, charte des droits et libertés, contrat de séjour, un conciliateur ou médiateur, le règlement de fonctionnement, le projet d'établissement ou de service, le conseil de la vie sociale (CVS).

Avant 2009, l'*Entr'Aide Ouvrière* ne s'est pas vraiment saisie de cette loi. Le secrétaire général n'était pas convaincu de l'intérêt de la participation, mais ne s'est pas opposé aux initiatives de certains responsables de service : à la Chambrerie en **1998**, au CHERPA en 2003, à Camus en 2006. Même chose pour leur participation aux instances régionales.

2009 : arrivée de l'actuel directeur général, qui impose un « cadre unitaire » et la mise en place des « outils » prévus par la loi. Premier Conseil de la Vie sociale le 1^{er} octobre 2009.

2013 : l'association adopte un Plan stratégique 2014-2016, où « le renforcement de la participation » des usagers figure en 3^e position du 3^e « axe ». Et mise en place d'un COPILPA, comité de pilotage des personnes accueillies.

Fin 2016, des administrateurs volontaires réalisent une première enquête de satisfaction auprès de 98 résidents. Elle suscite de la méfiance chez les salariés mais les résultats du sondage, connus au printemps 2017, sont très positifs sur l'accueil, les conditions d'hébergement et l'accompagnement des résidents.

2017 : le Plan stratégique de l'association pour 2017-2020 met en première priorité « l'accentuation de la participation des personnes accueillies et des salariés en insertion. Le COPILPA est remplacé par le GPS (Groupe Participation Solidarités) qui réunit salariés, cadres et administrateurs qui souhaitent approfondir la démarche participative. Le GPS élabore un « protocole électoral » validé par le conseil d'administration en décembre : il est applicable à tous les services pour la désignation des délégués.

Début 2018 s'achève une enquête de qualité auprès de 62 salariés en insertion pour connaître leur avis sur l'encadrement technique, les Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP) et l'accès à l'emploi et à la formation (lire plus loin).

Octobre 2018 : le GPS propose au CA de mettre en place dans chaque structure un CoViLo (Comité de la Vie locale) chargé d'animer la vie sociale de la résidence, d'y régler les problèmes matériels, et d'assurer la participation de la structure au Conseil de Vie sociale, permettant à ce dernier de trouver ainsi sa fonction transversale.

Les quatre freins



Pascal Dabouis

Voilà pour la théorie, le cadre posé à E&S non seulement pour respecter la loi, mais pour fixer un cap, un axe politique volontariste. Lorsqu'on demande à Pascal Dabouis d'en commenter l'application, le vécu ramène au réalisme et au concret.

« Tous les secteurs imposent maintenant l'association des usagers à la définition et à l'évaluation des politiques publiques qui les concernent. Quelques personnalités pionnières se sont dégagées, comme chez nous Francis Berthon (lire plus loin), mais ce sont des exceptions, et derrière c'est

parfois le désert... » Depuis l'assemblée générale de mai dernier, une autre personne passée par l'hébergement dans nos résidences, Géraldine Freydier, est entrée au conseil d'administration.

A la lecture des études parues sur l'application de la loi de 2002, « la situation ici n'est pas pire qu'ailleurs, et souvent meilleure » estime Pascal. Les freins et les embûches sont bien repérés. Il en distingue quatre, selon lui. D'abord « un déficit de citoyenneté. Il frappe partout, il suffit de regarder le taux de participation aux élections de locataires, d'étudiants, et même aux élections politiques. Les gens ne se sentent pas concernés, ou alors ils sont angoissés par la perspective d'exercer un mandat. Mais chez nous il y a

50 à 80 % de participants aux réunions, c'est plutôt mieux. Pour pousser plus loin, on a rendu obligatoires les réunions de résidents, tous les deux mois dans les services. » Le deuxième frein serait « la résistance des institutions elles-mêmes, confrontées aux difficultés particulières de leurs publics, qui ne sont pas homogènes, à la complexité des organisations et des dispositifs techniques qu'elles doivent présenter aux délégués pour consultation ».

Le troisième obstacle tient aux difficultés sociales des gens que nous accompagnons : « je règle d'abord ma situation personnelle. On reste là dans la sphère privée. Ensuite, pour passer dans la sphère publique, on « oblige » les gens à s'insérer dans une dynamique collective, en leur demandant de participer aux réunions, aux animations, aux instances de représentation. Force est de constater que ces personnes se saisissent rarement de ces possibilités d'expression. Mais c'est le moyen de reprendre confiance et de se projeter... » Enfin, la quatrième explication de Pascal Dabouis consiste à invoquer « les pratiques sociales plus ouvertes à l'empowerment – ou pouvoir d'agir, ou encore autonomisation – un concept américain qui date d'un siècle. Il conteste tout ce qui retire du pouvoir aux usagers, et leur accorde tout pouvoir de régenter leur vie sans attendre aucune autorisation officielle : tout ce qui touche à la vie des résidents devrait être décidé après consultation des intéressés et avec eux. Ces pratiques conduisent par exemple au Canada, à des associations ou délégations où les résidents sont majoritaires dans les instances de décision ou les négociations ». En France, dit-il non sans humour, « on a inventé la participation consultative ». Mais ici comme ailleurs, les usagers restent conscients de la « dépendance » dans laquelle ils se trouvent vis-à-vis de l'institution et des travailleurs sociaux, « et cette asymétrie rend la participation difficile pour beaucoup ».

La relance sur les rails

Le secrétaire général était ni pour, ni contre... Il a fallu attendre 2009, avec l'arrivée d'une nouvelle direction et la participation érigée en axe politique de l'association. Depuis, 23 CVS ont été tenus, avec des années plus fastes que d'autres, et un ralentissement depuis 2013.

Mais en parallèle, « la participation s'enracine dans les services... », en dépit des réticences, car c'est considéré comme « du travail en plus ». La majorité des travailleurs sociaux ont reçu une formation à la participation, « mais ils ont tendance à privilégier des activités extérieures plutôt que de chercher à faire vivre le CVS. Peut-être qu'un formalisme trop important a nourri chez eux le sentiment d'être dépossédés de quelque chose... ». Pour Pascal Dabouis la preuve est largement faite dans ce domaine qu'« il ne suffit pas de décréter », et pour relancer le mouvement, il mise avec la direction générale sur les nouvelles instances (GPS, réunion de résidents obligatoire, CoViLo, CVS), souvent ouvertes à toutes les bonnes volontés, « et leur cadrage dans l'année pour qu'elles s'imbriquent logiquement... ». Pour les faire vivre il prône une certaine souplesse mais souhaite aussi « former les équipes à s'adapter à la réalité des résidents, et désigner partout un animateur référent déchargé de tout accompagnement social ».

Le Conseil de Vie sociale comme si vous y étiez

Autour de la table il y a Marie-Jo et Ida, résidentes à Camus, Lucien et Alain, venus du CHERPA, Noria, élue la veille même comme déléguée des résidents de la Chambrerie, et Lionel, qui « joue à domicile » puisqu'il est délégué suppléant à Dolbeau. C'est en effet dans cette résidence du centre-ville de Tours que le Conseil de la Vie sociale d'Entraide et Solidarités est réuni ce 27 septembre au matin. Aux côtés des délégués se trouvent aussi les deux animatrices « référentes », Lisa, de la Chambrerie, et Soukaina, de Dolbeau, le directeur de l'Hébergement Pascal Dabouis qui va animer la réunion, et les deux administrateurs désignés par le conseil d'administration pour siéger au CVS, Georges Rondeau et Francis Berthon.

Une première chose est soulignée dès l'ouverture : les quatre établissements d'hébergement collectif sont donc représentés, même si les deux résidents du CHERPA sont sans mandat formel et simples volontaires. Ce n'est pas toujours le cas. Comme on le verra, faire élire des délégués n'est pas facile, et qu'ils soient présents aux réunions non plus ! Il est encore plus compliqué, pour des raisons évidentes de dispersion, d'organiser la représentation des résidents hébergés en appartements diffus par le Slex (Service du logement extérieur) ainsi qu'à Chinon ou Loches. Mais cela reste un objectif, tout comme on songe maintenant, à l'association, à faire participer les réfugiés et les mineurs étrangers dont on assure l'accompagnement social.

Un tournant ?

Non seulement les délégués, « officiels » ou non, sont présents, mais ils vont se montrer actifs et intéressés tout au long de ce « conseil de la vie sociale ». Il faut dire que l'accueil est convivial, café et croissants à volonté, l'ambiance détendue et chaleureuse. Bon, le rétro projecteur ne veut pas fonctionner, on s'en passera. Et l'ordre du jour, préparé avec deux résidents, est attaqué. Le premier point n'est pas le plus rock'n roll : il s'agit de consulter le CVS sur le règlement du service des « lits d'accueil médicalisés » qui va ouvrir dans les prochaines semaines à la Chambrerie. Pascal explique que c'est une étape importante dans la vie de l'association, et que par conséquent le CVS doit être obligatoirement consulté. Lisa présente les particularités de ce nouveau service : dépôt de garantie à l'entrée, participation financière des résidents,

autorisations de sortie, etc. Les délégués comparent évidemment avec le règlement de leur propre résidence, et manifestent parfois quelque étonnement. Mais il suffit de leur préciser que ces directives ne concernent que le nouvel établissement médicalisé, « presque comme un hôpital ». Et à l'unanimité le conseil vote pour ce règlement.

Tout aussi obligatoire est la consultation sur le deuxième point, la présentation des instances de participation des personnes accueillies, avec une nouveauté proposée au conseil d'administration du 3 octobre : la création dans chaque résidence d'un CoVilo, comité de vie locale, chargé de régler les problèmes de fonctionnement du site et d'animer la vie sociale du foyer. « Pour quoi c'est le conseil d'administration qui décide ? » La question est l'occasion pour Pascal Dabouis et les administrateurs de dire ou de rappeler comment fonctionne une association. Un pas de plus sur le chemin de la citoyenneté...

La seconde partie de l'ordre du jour sera abordée avec bien plus d'entrain et de bonne humeur puisque chaque résidence est appelée à évoquer les animations de l'été qui s'achève. Et elles sont nombreuses et variées, ces activités : sorties à la fête de l'eau aux Bretonnières, à la guinguette de Saint-Avertin, au lac de Hommes, en kayak sur la Vienne, au cinéma, à la pêche, concours de baby-foot, atelier jardinage, projet d'atelier « relooking de petits meubles » (ne les jetez plus, confiez-les au CHERPA) et bien d'autres encore. Cette évocation permet de pointer éventuellement ce qui plaît le plus, ce qu'il convient d'améliorer, elle met des idées en partage, et surtout peut-être, elle doit déboucher sur la multiplication des activités organisées entre plusieurs structures, fertile en échanges, construction de relations, de projets...

La suite de la réunion sera riche encore de discussions autour de la sécurité dans les résidences, du rôle du bénévolat, ou de l'organisation d'un « grand loto » pour Noël. Et le déjeuner en commun, préparé sur place par les résidents de Dolbeau, va permettre de prolonger agréablement ce temps fort de la vie de l'association. Ce CVS marque peut-être un tournant, en ce qu'il a plutôt réussi à se détacher des « petites » préoccupations des uns et des autres dans leur lieu de vie, les délégués étant interpellés et prenant en compte des sujets qui les concernent tous

Dialogue ouvert sur un parcours personnel

C'est l'axe 1 du plan stratégique de l'association : « Accrocher la participation des personnes accueillies et des salariés en insertion ». Deux administrateurs sont particulièrement investis dans le suivi de cette action, Georges Rondeau et Francis Berthon. J'ai rencontré ce dernier. Il a partagé avec moi quelques dates marquantes de son parcours personnel et de son engagement dans les diverses instances qui poursuivent la réflexion associative sur cette question. Il m'a fait part des difficultés rencontrées pour une participation active et régulière des personnes concernées au Conseil de la Vie Sociale, et de son profond désir de poursuivre avec elles un dialogue essentiel. J'ai senti, au fil de notre échange, cette sorte de passion qui porte l'hébergé d'hier à partager avec les résidents d'aujourd'hui tout ce qui peut leur faciliter le retour vers l'autonomie.

Car Francis fut au départ, en mai 2009, un hébergé de l'Entraide Ouvrière. D'abord au CHRS la Chambrerie en "lits halte soins santé" (LHSS) puis au Cherpa. « C'est là, dit-il, que fin 2009 commença mon "épopée". Avec le directeur général de l'EAO et une travailleuse sociale, nous sommes allés à Paris pour une réunion du Groupe d'Appui National (GAN) animée par la FNARS. Dans la salle de réunion, nous étions seulement 3 ou 4 personnes hébergées / accompagnées. Les autres étaient des professionnels du travail social ! »

Successivement délégué du Cherpa et de la Chambrerie, il devient en septembre 2010 président du Conseil de Vie Sociale de l'EAO et participe à Paris au Conseil consultatif des personnes hébergées / accompagnées (CCPA) et au GAN Participation de la FNARS. « J'ai hésité, mais étant motivé, je m'engageai... ». Un an plus tard, il en devient Délégué. En mai 2012, c'est, à Bruxelles, les 11^{èmes} rencontres Européennes des personnes en situation de

pauvreté, le Groupe Partenariat Européen de la participation active (PEPA) puis le Haut Comité du Logement pour les Personnes Défavorisées (HCLPD). Cette riche histoire a tout naturellement amené Francis, en mai 2013 au Conseil d'Administration de l'Entraide.

Que dit-il de la situation actuelle de l'association pour développer l'expression des personnes accueillies et des salariés en insertion ? Il apprécie particulièrement les rencontres du GPS (Groupe Participation Solidarités) qui réunissent le directeur de l'Hébergement et les salariés-référents de chaque service. Il y participe avec Georges Rondeau, et y prépare les réunions du Conseil de Vie sociale (CVS). Sont présents dans ce dernier, la présidente et (ou) le directeur général, les deux administrateurs, un ou deux salariés-référents des services, et les résidents qui le veulent. C'est ce dernier point qui demeure surtout à améliorer. Le réflexe de la participation à cette rencontre n'est pas intégré spontanément chez les hébergés ou même chez les professionnels. Manque de disponibilité le jour dit, éloignement des logements du SLEX, problème des enfants pourtant en voie d'être amélioré par la création d'une première garderie à Dolbeau... Manquent surtout la motivation et la volonté de prendre la parole. « La peur de dire des "conneries", c'est cela qui bloque beaucoup. C'est ce qui m'est arrivé dans les débuts ». Découragé, Francis ? Pas du tout « Je suis très actif dans toutes ces instances... J'adore ce que je fais ».

Jean Paillou



Francis Berthon,
un parcours exceptionnel

Aux ateliers et chantiers d'insertion aussi

In'est pas toujours facile de réunir les salariés du SIPAE (Service d'Insertion par l'Activité économique) sur leur temps de travail, dans les ateliers ou sur les chantiers. Leur expression se traduit à différents niveaux, pour les permanents par des réunions de concertation par secteur ou de service, et pour les salariés en insertion par des réunions spécifiques d'expression dont les modalités varient selon les secteurs et en fonction des caractéristiques des activités, en fonction de l'unité de lieu ou pas. Ces réunions se tiennent tous les deux à trois mois, avec généralement un temps de préparation hors encadrement et ensuite un échange avec les permanents. La rédaction systématique d'un compte rendu, fût-il succinct, reste à travailler.

Une autre forme d'expression a été inaugurée entre fin 2016 et début 2018 au SIPAE : une première enquête de satisfaction a été conduite par trois administrateurs, qui ont rencontré en tête à tête 62 salariés en insertion (sur le même principe mais avec un questionnaire adapté, 98 résidents de différents foyers avaient été sondés en 2017). Cette enquête avait pour but de connaître l'avis des salariés en insertion sur l'encadrement technique, les conseillers en insertion professionnelle et l'accès à l'emploi et à la formation. Les résultats affichent des taux de satisfaction presque toujours dans la zone des 80 %, voire très au-dessus. Le petit nombre des personnes interrogées ici amène à considérer les résultats avec précaution. Mais la démarche est évidemment

fructueuse. Non seulement elle peut permettre de repérer des insuffisances et d'y remédier, mais elle positionne les personnes consultées comme des citoyens « usagers-clients » d'un service, ainsi que le reconnaît l'ANESM (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services médicaux et médico-sociaux). Celle-ci considère les enquêtes de satisfaction comme l'une des principales formes d'expression et de participation. Il est évident qu'il faudra réaliser périodiquement de tels sondages, l'intérêt étant de mesurer l'évolution des opinions recueillies.

Portes ouvertes le 15 novembre

Dans le cadre du « mois de l'économie sociale et solidaire », le Pôle d'Activités économiques d'Entraide et Solidarités ouvre ses portes, le 15 novembre prochain de 9h à 16h sans interruption au 40 rue Augustin Fresnel à Chambray-lès-Tours. Ses différents secteurs de services ou de productions vous seront présentés sous forme de stands, de démonstrations ou de dégustations : filière bois, espaces verts et environnement, activités du bâtiment, propreté ou encore restauration sont au menu de la journée.

Infos pratiques : pour les groupes, contact souhaité au 02 47 27 62 84 ou par courriel à : contact-sipae@entraide-et-solidarites.fr

Développer une pédagogie institutionnelle

L'implication du directeur général dans le développement de la participation, on l'a vu, est un facteur essentiel. Et celle d'Eric Le Page est totale.

Elle l'est en vertu « **d'un grand principe : agir avec les personnes accueillies plutôt que pour elles.** C'est-à-dire adopter une posture de service au quotidien et non un pilotage venu d'en haut » dit-il. Pour y parvenir, au-delà du formalisme des instances, il faut « **développer une pédagogie institutionnelle, bien plus impliquante que la simple convivialité dont certains se contenteraient, et qui doit rester une technique d'animation** ».

Le but de cette pédagogie doit être que le « faire avec les gens » devienne « **un réflexe qui fait qu'on est dans la co-construction.** Par exemple, on ne devrait pas changer une règle sans avoir pris l'avis des personnes concernées. Cette co-construction suppose de la proximité bien sûr, mais exige aussi une certaine distance pour ne pas ouvrir la porte à l'autogestion. Il faut équilibrer le rapport d'inégalité entre salarié et usager. » Il sait bien que ce n'est pas évident, et pointe lui aussi une faille originelle : « **la participation n'est pas inscrite au cœur des formations des travailleurs sociaux, elle l'est davantage dans le courant psycho-social que dans le courant « éducation populaire et animation ».** Les formations sont trop basées sur les savoirs et pas assez sur le savoir-être. Les écoles sont beaucoup dans la reproduction, et elles sont d'ailleurs mal à l'aise avec la participation, elles manquent de formateurs et de lieux de stage dans ce domaine. Mais la situation devrait évoluer, la réforme des études rendant obligatoire l'implication des personnes accueillies dans les formations ».

Développer la participation « **implique d'abord de bien définir le cadre, poser ce qui est en jeu et ce qui est exclu, comme**

Comment s'y prendre ?

La tâche est difficile aussi parce que « **les personnes accompagnées les plus ouvertes à la participation sont celles qui vont mieux, donc celles qui sortent le plus vite de nos services. Ce turn-over n'arrange rien. Pour mettre toutes les chances de notre côté, il faut que la pédagogie institutionnelle intervienne dès l'accueil, en disant à la personne non pas « qu'est-ce qu'on peut faire pour vous ? », mais : nous avons besoin de vous. C'est, d'emblée, remettre les gens dans un lien social. Et il faut évidemment que cette démarche soit construite au niveau de l'établissement, sinon la dynamique peut être cassée** ».

Le GPS (Groupe Participation Solidarités) rassemble dans ce but les gens les plus mobilisés. Le directeur mise aussi sur des partenariats avec les écoles pour des stages qui viennent renforcer cette mobilisation. Et il assure que d'ores et déjà, dans les entretiens d'embauche, on tient compte de la sensibilité des candidats à la participation. Il faut aussi, à l'évidence, que l'encadrement partage cette conviction, et ne la considère pas comme accessoire. « **Ce travail sur la citoyenneté au quotidien n'est pas suffisamment fait.**

Les instances de participation issues des changements récents et validées par le conseil d'administration début octobre 2018.

- Le Groupe Participation Solidarités : deux administrateurs, un salarié de chaque équipe, une responsable de résidence et le directeur de l'hébergement. Groupe de travail dont le but est de favoriser la participation des résidents « dans une vision transversale » et de favoriser les actions communes.
- La réunion des résidents regroupe tous les résidents et salariés d'un service. Obligatoire, elle se réunit tous les deux mois.
- Le CoViLo, Comité de Vie locale, regroupe les élus résidents, des résidents volontaires, le responsable de site, l'animateur et



Eric Le Page : intervenir dès l'accueil

les questions de sécurité et le projet de réinsertion, ajoute Eric. Le fonctionnement du service et les modalités de l'accompagnement, eux, peuvent être débattus. Mais les résultats flatteurs des enquêtes de qualité menées à l'Entraide ont bien montré qu'il est difficile d'exprimer des critiques. Il faut que l'institution elle-même soit convaincue qu'il s'agit d'une démarche citoyenne» Et de citer parfois Nelson Mandela : « tout ce qui se fait pour moi, sans moi, se fait contre moi » !

Pour crédibiliser la démarche, il est par conséquent essentiel que la participation des personnes accompagnées produise des résultats, des réponses, des actions là où elle est pratiquée. Ce qui suppose qu'on accepte d'affronter les questions gênantes, même s'il est évident que le résident n'a pas toujours raison : écouter sa demande, l'examiner, la satisfaire si elle est fondée, c'est associer participation et qualité du service. » Et selon lui, opposer la participation en interne aux activités extérieures « est un faux débat. Il faut expérimenter les choses, s'appuyer sur ce qui fonctionne et aller plus loin. Il est parfois compliqué de le reproduire ailleurs, mais les modes d'intervention doivent être un peu homogènes.

Pour Eric Le Page, l'enjeu dépasse le sort de la personne accueillie : « **comme le relève le plan pauvreté, l'administration seule ne peut rien faire sans le relais des institutions sociales. Nous avons donc en charge avec d'autres cette responsabilité du tissu social pour faire évoluer les politiques publiques. Dans un contexte aussi favorable, comment hésiter ?** »

- les services civiques. Se réunit tous les deux mois.
- Le Conseil de la Vie sociale (CVS), transversal, regroupe les représentants des résidents, des résidents volontaires, des administrateurs, des membres du GPS, un membre de la direction. Se réunit trois fois par an.
- Le Conseil départemental et le Conseil régional des Personnes accueillies : instances consultatives réunissant des représentants de diverses associations.

Emilie prêche la bonne parole dans toute la région

La petite équipe de la Fédération des Acteurs de la Solidarité en Centre-Val de Loire a reçu depuis décembre dernier le renfort d'Emilie Bouin, dont la mission consiste à développer la participation des personnes accueillies ou accompagnées. Elle a donc pris son bâton de pèlerin pour faire le tour de la trentaine d'associations adhérentes à la FAS dans la région, et tenter de mobiliser ou remotiver les travailleurs sociaux en faveur de la participation. Des associations de toutes tailles, pour l'essentiel consacrées à l'hébergement mais aussi quelques chantiers d'insertion. Pour ces dernières, la tâche est plus difficile encore car il s'agit souvent de petites structures, et aborder le sujet sur le temps de travail pose problème.

« Je ne les ai pas encore toutes vues car je tiens à faire le tour de tous les services de chacune des associations ! » Mais elle a déjà engrangé suffisamment de contacts et d'observations pour se faire une idée de l'ampleur du « chantier ».

Sans surprise, la situation est très disparate. « Il y a des associations qui ont fait de la participation un axe politique, comme le Foyer d'Accueil Chartrain, le Relais à Bourges, ou Entraide et Solidarités. D'autres où il ne se passe pratiquement rien, et il n'y a pas de conseil de la vie sociale partout. Au sein d'une même association parfois, la pratique n'est pas du tout la même d'un service à l'autre... » Dans ce contexte, sa mission consisterait-elle à tenter d'harmoniser les situations ? « Pas du tout. Je pense qu'il faut laisser vivre toutes les formes de participation, qui peuvent aller de la tenue d'un simple petit déjeuner à une forte implication de la personne dans son projet de vie. Si un « outil » semble mieux marcher, être plus indiqué qu'un autre, il faut le mettre en place. »

De la même façon, les réunions du Comité consultatif régional des Personnes accueillies – il y en a quatre par an – ne sont pas destinées à échanger sur les bonnes pratiques des travailleurs sociaux. « Sur un thème donné, il s'agit de faire s'exprimer le vécu, le ressenti, et de trouver des solutions ensemble ». Partout, la par-

ticipation est fluctuante dans le temps, il y a des périodes où « ça fonctionne » bien et d'autres moins, jusqu'au niveau du CCRPA. Il faut dire que les représentants des résidents n'ont pas d'obligation d'engagement. Mais à la dernière réunion les six départements étaient représentés.

En quelques mois, Emilie Bouin a évidemment mis le doigt sur le principal frein au développement de la participation. « Les personnes accompagnées ont d'autres préoccupations. C'est l'implication des travailleurs sociaux et du chef en place qui fait la différence. Mais dans les écoles de formation la participation est évoquée de manière très large, pas comme un outil d'émancipation. Il faut donc motiver les travailleurs sociaux même si leur « charge mentale » est naturellement mobilisée sur autre chose. Leur donner envie, et qu'ils transmettent cette envie, en considérant que la participation ne doit pas être une récompense paternaliste. Et qu'il n'y a pas d'opposition ni de hiérarchie entre la participation à la vie interne de la structure et des activités à l'extérieur : l'une mène à l'autre. L'engagement dans un club de sport peut conduire à un collectif citoyen. La participation en interne va donner confiance à la personne, elle passera ensuite à une activité extérieure qui peut faire peur au début... »

L'accroissement du nombre d'étrangers pris en charge et les difficultés liées à la langue sont venus compliquer un peu plus le travail. Mais la jeune femme est optimiste et voit loin : « En Bourgogne-Franche Comté ils expérimentent la participation avec des traducteurs. Et ailleurs il y a aussi une demande pour des sourds... » Si la volonté est là tous les espoirs sont permis, puisqu'« il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ».

Emilie participe également aux Comités départementaux des Personnes accueillies, qui réunissent les associations d'un même département, et pour l'Indre-et-Loire le prochain CDPA est fixé au 23 octobre, sur le thème de l'accès au logement.

Charte de la participation des personnes accueillies

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire, ainsi que des décisions d'orientation, en s'appuyant sur le Projet associatif et ses valeurs, tous les acteurs de l'association Entraide et Solidarités s'engagent à :

- Associer les personnes accueillies : au fonctionnement et à l'amélioration du cadre de vie, de l'organisation du lieu d'accueil ; à la conception et la mise en oeuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui les concerne, en favorisant leur implication dans la vie associative.
- Promouvoir le droit : à l'information claire, compréhensible et adaptée tant sur la prise en charge et l'accompagnement que sur l'organisation et le fonctionnement du service ; à la citoyenneté, en favorisant l'exercice effectif des droits civiques et libertés individuelles ; à la vie privée et à la confidentialité des informations concernant les personnes accueillies.
- Mobiliser les moyens humains et matériels pour : rendre accessibles et compréhensibles les documents remis à l'arrivée sur la structure d'accueil ; adapter les moyens de communication à la situation des personnes accueillies ; fournir un règlement et un cadre institutionnel adaptés aux spécificités du lieu d'accueil ; rendre possible l'expression sous différentes formes, tant individuelles que collectives, des personnes accueillies.

L'AFCM consacre son temps aux migrants



Accueil Formation Culture pour les Migrants existe depuis plus de quinze ans : « Notre but : favoriser l'insertion de personnes issues de l'immigration, est-il écrit sur la petite plaquette remise aux visiteurs « et notamment par l'apprentissage de la langue française ». Robert Pommet nous reçoit dans son bureau. Ce bénévole, présent depuis onze ans, met en avant ce travail essentiel vis-à-vis de migrants dont le niveau d'études dans leur propre pays est très varié : parfois très élevé (médecins, ingénieurs, ...), parfois très faible (certains même n'ayant pas fréquenté d'école). Pour ce faire, des ateliers socio-linguistiques sont constitués : petits groupes de 6 à 12 personnes, de niveau sensiblement homogène.

Ces cours de langue française ont lieu deux fois 2 heures par semaine. « Mais, souligne Robert Pommet, il s'agit aussi de faire connaître et comprendre les habitudes de vie, les institutions et les valeurs de notre société ».

L'an dernier, 540 adultes -dont 60 % de femmes- ont été inscrits dans huit lieux de l'agglomération, cinq à Tours et les autres à Saint-Pierre-des-Corps, La Riche, Joué-lès-Tours. Et la variété

des origines est là : « 70 pays différents - Mongolie, Afghanistan, Afrique, Moyen orient, Europe centrale etc. ont été représentés, une richesse pour les échanges. On est en progression constante du nombre d'arrivants. On accueille aussi depuis trois ans des mineurs non accompagnés. Une quinzaine d'inscrits aujourd'hui entre 16 et 18 ans ».

Une quarantaine de formateurs assurent bénévolement ces cours, entourés de trois salariés. Car par ailleurs L'AFCM propose deux formations complémentaires. L'une, de douze heures par semaine, préparant les apprenants à passer un examen, le DELF (Diplôme d'Etude de Langue Française) niveau A2. Ceux qui l'auront obtenu pourront prétendre à une carte de séjour longue durée. L'autre, à destination de demandeurs d'emploi, de douze heures par semaine également, vise à « renforcer les savoirs de base (calcul, langue française) en vue d'une insertion socio-professionnelle. Les personnes qui viennent ici sont volontaires et ont envie de s'intégrer, leur attente est forte et nous oblige. Ce à quoi nous répondons avec enthousiasme. D'ailleurs, nous donnons, mais nous recevons aussi beaucoup... »

AFCM, 2 rue Christophe-Colomb, 37000 Tours, afcmigrants@orange.fr Tel : 02 47 05 26 66

Notes de lectures, à propos des inégalités

L'« Observatoire des inégalités », association bien connue des Tourangeaux, nous a gratifiés cette année de deux nouveaux ouvrages :

- Comprendre les inégalités : par Louis Maurin, directeur de l'Observatoire. 127 pages, 9€.
- Les inégalités expliquées aux jeunes : ouvrage collectif rédigé sous la direction de Nina Schmidt. 46 pages, 5€

Comprendre les inégalités : Cet ouvrage cherche à faire comprendre au plus grand nombre des définitions, des outils de mesure, tout en évaluant leur pertinence. Il est composé de trois chapitres : définir, mesurer, décrypter. Au premier abord cela semble facile, mais dès les premières pages, on constate que c'est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît.

Définir : qu'est-ce qu'une inégalité ? On ne peut se contenter de la définition du dictionnaire : **ce qui n'est pas égal...** Il faut différencier inégalités et discriminations. Peut-on classer les inégalités selon leur importance ? Il faut nécessairement situer les inégalités dans le temps et dans l'espace.

Mesurer : Il s'agit d'évaluer les instruments de mesure. On ne voit rien en accumulant des chiffres. Il faut analyser les indicateurs employés, les hypothèses retenues, la qualité des données obtenues. C'est un chapitre technique et laborieux souvent délaissé, écrit Louis Maurin.

Les inégalités expliquées aux jeunes. En quarante-six pages, cet ouvrage prétend faire prendre conscience aux jeunes des problèmes liés aux inégalités et il y réussit parfaitement. Après une présentation de « l'Observatoire » et une définition des inégalités, sont abordés de manière concrète les principaux domaines où les inégalités se font sentir : familles, école, égalité homme-femme, orientations sexuelles, accès à la culture, personnes handicapées, système de santé, salaires, logement, vieillesse, étrangers, pauvreté dans le monde, faim dans le monde, travail des enfants. Un chapitre spécial est consacré aux Roms, une minorité marginalisée.

Décrypter : c'est la façon de comprendre les inégalités. Ce qui préoccupe l'auteur ce sont les inégalités injustes. « Le débat sur les inégalités est au fond un débat sur la société que nous voulons ».

Au fil des pages se posent de nombreuses interrogations qui alimentent la réflexion. Comment définir le nombre de pauvres ? A partir de quel niveau de vie est-on riche, pauvre ou moyen ? Comment mesurer des inégalités non monétaires : inégalités scolaires, mal logement ? Doit-on croire au mérite ? Comment fait-on admettre les inégalités ? etc.

A coté de ces questions, des affirmations fortes ponctuent la lecture. Plus on est proche de l'égalité, plus l'inégalité frappe ! Toutes les inégalités ne choquent pas ! On maquille les inégalités en différences ! Les catégories aisées se déguisent en classes moyennes !... En conclusion, un ouvrage dense, un peu compliqué, qui permet au néophyte de voir plus clair et de pouvoir mieux comprendre, analyser et critiquer les nombreuses informations qui sont dispensées par les médias et les pouvoirs publics.

C'est concis et complet, c'est bien illustré, c'est émaillé de jeux, d'encarts qui donnent des renseignements très précis sur les domaines abordés. En bref si vous avez des enfants ou des petits-enfants, offrez leur vite cet ouvrage, mais lisez-le avant de le leur donner, vous ne serez pas déçu et cela vous aidera avant la lecture du précédent. Ces ouvrages sont en vente sur www.inegalites.fr, ou au siège de l'Observatoire, 4 allée du Plessis, 37000 Tours.

Pierre Trinson

Dons aux associations : le prélèvement à la source ne changera rien aux réductions d'impôt

Des adhérents se sont interrogés sur l'impact du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, à partir du 1^{er} janvier prochain, et particulièrement sur ses conséquences concernant la déductibilité des dons aux associations. L'administration fiscale a publié il y a plusieurs mois des précisions rassurantes : « les réductions fiscales pour les dons aux associations sont maintenues, y compris pour les dons réalisés en 2018 » (<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prelevement-a-la-source-reductions-fiscales-dons-associations>).

Si vous faites un don avant la fin de l'année à Entraide & Solidarités (par courrier au siège ou sur <http://entraide-et-solidarites.fr/faites-un-don>, vous recevrez, dès janvier 2019, un acompte équivalent à 60% de la réduction d'impôt dont vous avez bénéficié en 2018 au titre des dons que vous avez effectués en 2017. Le solde vous sera restitué en juillet ou septembre 2019, après votre déclaration de revenus du printemps, qui permettra de déclarer le montant de vos dons de 2018.

La seule différence, pour les contribuables mensualisés, est que la réduction prendra effet à l'été 2019 au lieu du 1^{er} janvier 2019.



Toujours des besoins en bénévolat

Pour la troisième fois déjà, l'association France Bénévolat Touraine organisait les 29 et 30 septembre les Journées du Bénévolat. Par l'organisation d'un tel événement, France Bénévolat souhaite découvrir et rassembler

nombre d'associations tourangelles, les aider à tisser des liens entre elles et les faire connaître du grand public. La présidente de l'association, Henriette Sautière, expliquait en introduction de ces deux journées que « les vieux problèmes ne sont pas résolus : de nombreux migrants et sans domicile fixe vivent toujours à Tours, notre environnement est parfois mis à mal ; mais des associations nouvelles ou reconnues de longue date s'efforcent de lutter et d'améliorer la vie des premiers, de remédier aux détériorations du second. Les valeurs de solidarité et de fraternité auxquelles France Bénévolat Touraine reste fidèle seront encore mises à l'honneur cette année. »

Ainsi, pas moins de 90 associations se sont mobilisées pour faire connaître leurs actions aux futurs bénévoles ou plus largement au grand public. Parmi elles, *Entraide et Solidarités* avait bien sûr son

stand. Bénévoles et salariés se sont relayés pour exposer nos missions et nos valeurs, toujours en rappelant le souhait d'un travail conjoint entre bénévoles et professionnels. **Nos besoins actuels en bénévolat ont été rappelés :** Garderie Les Petits Loups de Dolbeau, soutien scolaire et animation pour les Mineurs Non Accompagnés, aides aux devoirs pour les enfants de Camus, lutte contre l'illettrisme sur les secteurs de Château-Renault, Amboise et Bléré, accueil et coiffure pour la « Petite Maison » du Service d'Accompagnement Prison Justice, et enfin Maraude.

Nous avons ainsi pu rencontrer plusieurs dizaines de personnes qui pour certaines avaient une volonté bien définie du type d'action bénévole, ou qui, pour d'autres, viendraient voir la commission bénévolat lors de ses permanences, qui ont lieu sans rendez-vous tous les quinze jours au siège de l'Association, pour affiner leurs souhaits d'intervention. La prochaine se tiendra mercredi 17 octobre, de 14h30 à 16h30 au 46 avenue Gustave-Eiffel à Tours nord (bus lignes 53 ou 56 arrêt Danemark). Les suivantes sont fixées au mercredi 31 octobre, jeudi 15 novembre, mercredi 28 novembre, jeudi 13 décembre.

Le 29 novembre, « dîner solidaire » des 70 ans

Retenez cette date, elle marquera la fin des célébrations des 70 ans de l'association. Et pour clôturer cet anniversaire dans la convivialité et le partage, c'est un dîner qui est proposé aux adhérents, aux bénévoles, aux salariés et salariés en insertion, aux bénévoles et à toutes les personnes accompagnées. Il se déroulera en fin de journée à la salle des fêtes de Saint-Pierre-des-Corps, avec certainement un temps d'information sur l'association, les activités de ses services et de ses commissions, et une partie festive. Mais n'anticipons pas, le conseil d'administration a chargé un groupe de volontaires de proposer le « menu » de cette soirée. Et les personnes conviées seront informées en temps utile des modalités de réservation.

Par ailleurs, rappelons que le film tourné à l'occasion de ces 70 ans est disponible en DVD auprès du siège et au prix de 10 €. Le commander au 02.47.31.87.00, ou infos@entraide-et-solidarites.fr Enfin, nous avons appris que le conseil municipal de Tours a décidé, le 1^{er} octobre, de répondre aux démarches engagées notamment par le diocèse et de donner au parvis de la nouvelle chapelle Saint Martin du quartier Monconseil, à Tours nord, le nom du fondateur de l'Entr'Aide Ouvrière, l'abbé Gaston Pineau. Nous serons évidemment associés à l'inauguration de ce site, dont la date n'est pas fixée, mais qui marquera les 70 ans de la création de votre association, et les 20 ans de la mort du père Pineau.

L'émission sur Radio Béton passe au mardi

La radio tourangelle a confié à *Entraide & Solidarités* une émission mensuelle d'une heure, qu'une petite équipe de volontaires se charge de préparer et d'animer, chaque fois sur un thème différent et avec des invités extérieurs à l'association mais concernés par le sujet (professionnels, bénévoles, usagers...). Ont ainsi été abordés la formation, l'insertion par l'activité économique, vivre dans la rue, l'hébergement d'urgence, la santé dans la rue, et le 1^{er} octobre la prison et l'accompagnement à la réinsertion des détenus. Toutes ces émissions peuvent encore être écoutées sur le site d'E&S (<http://entraide-et-solidarites.fr/emission-radio-de-l-association/20-04-2018>).

A partir de novembre, l'émission passe du premier lundi au **premier mardi du mois, de 15h à 16h sur 93.6.**

Mardi 6 novembre, elle sera consacrée à la lutte contre les violences conjugales.

Développement durable : c'est parti... pour durer

Le groupe consacré au développement durable et aux économies d'énergie, composé de salariés, d'adhérents et d'administrateurs, s'est mis au travail début septembre. Il a commencé par la résidence Albert-Camus, ses consommations d'électricité, d'eau et de papier, la manière de les maîtriser, le chauffage et le traitement des déchets, etc. Avec une première piste qui consisterait à installer des compteurs individuels d'électricité. Une même visite de diagnostic sera conduite au CHERPA, tandis que des premières mesures sont également prises au SIPAE à Chambray.

Le groupe va prendre conseil auprès de l'ALEC-37 (Agence locale de l'Energie et du Climat) et de la SEPANT (Société d'Etude, de protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine).

Protéger la vie privée des personnes accueillies

Comme tout organisme ou société en Europe, **Entraide et Solidarités** doit garantir la confidentialité des données personnelles qu'elle détient. Comment ce « chantier » est-il organisé ?

Depuis trois mois, les médias vous informent sur l'application du « RGPD », vous recevez des courriers ou des mails de différents organismes. Le RGPD, c'est le Règlement général pour la Protection des Données. C'est une Directive européenne, transcrite dans le Droit français depuis mai 2018. Elle complète et rend plus contraignante la loi **Informatique & Libertés** de 1978 et ses évolutions ultérieures, et impose le Droit européen.

Il est maintenant plus facile à tout citoyen de demander l'accès, la correction ou la suppression des données personnelles détenues par toute société ou organisme. Ces données ne peuvent être collectées qu'avec notre accord, uniquement pour l'utilisation indiquée, elles ne peuvent être divulguées ou vendues à des tiers sans notre accord explicite. La loi exige une attention particulière pour la protection des données sensibles, concernant les mineurs, les adresses, les données médicales, financières, pénales, les opinions et orientations politiques, syndicales, religieuses, sexuelles, etc... Tout organisme (administration, entreprise, association...) recueillant et traitant des données personnelles doit s'assurer qu'il respecte la loi, donc être capable de le démontrer a priori.

Cette législation s'applique par conséquent à **Entraide & Solidarités**. Les activités de l'association, tournées vers les plus démunis, imposent de vérifier que les pratiques habituelles sont conformes à la loi, dans toutes les situations, pour respecter et protéger les droits des personnes.

La loi exige aussi la nomination d'un Délégué pour la Protection des Données, indépendant du processus de recueil et du traitement des données, garant de celui-ci. Il est l'interlocuteur des personnes pour l'accès, la rectification, la suppression des données. **Entraide & Solidarités** a désigné Gaëtan Dehenne, Directeur financier.

Comment s'assurer que la pratique de notre association respecte la loi ? Sous l'impulsion de Gaëtan Dehenne, les différents services ont entamé une démarche en plusieurs étapes :

Faire un état de la situation actuelle. Recenser et décrire les processus utilisant ou pouvant utiliser des données personnelles. La loi s'applique à la totalité de la vie des données personnelles: recueil, enregistrement, utilisation, modalités de conservation et durée (droit à l'oubli), destruction, quel que soit le support : fiche individuelle, cahier, informatique, mémoire de chacun... Exemple de données à protéger : une personne est accueillie (ou a été accueillie dans le passé) avec des difficultés personnelles ou financières, ou médicales. La protection des données impose de s'interroger : quelles informations recueillir ? Quel est leur niveau de sensibilité ? Pour Quoi Faire ? Pourquoi ? Comment ? Où ? Pour qui ? Quels sont les risques ? Comment les conserver ? Combien de temps les conserver ? A quelles personnes ou organismes peuvent-elles être communiquées (ou non) etc.

Cette première étape a déjà suscité des améliorations simples et rapides pour mieux protéger des informations sensibles.

Evaluer cette situation présente. Valider les réponses en fonction des critères posés par la loi :

Consentement de la personne pour une ou plusieurs finalités spécifiques et légitimes.

Nécessité pour l'exécution du « contrat », pour le respect d'obligations légales, pour la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne, ou d'une autre personne, pour l'exécution d'une mission d'intérêt public

Nécessaire aux intérêts légitimes de l'organisme effectuant le traitement **sauf si prévalent les intérêts et droits fondamentaux de la personne concernée**.

Fixer des priorités. Les premiers retours laissent entrevoir :

Des processus « sans risques » pour lesquels les données sensibles ne sont pas collectées (pas nécessaires) ou collectées de manière anonyme. Il suffira de décrire et expliquer pourquoi des données personnelles ne sont pas nécessaires et quels seraient les risques à changer de manière de faire pour assurer la pérennité dans le temps de ces bonnes pratiques.

Des processus à risques faibles ou modérés.

Des processus traitant des données très sensibles et pouvant donc présenter des risques.

Traiter les problèmes identifiés. Les procédures à risques importants (données très sensibles) seront analysées en priorité, en ateliers regroupant des personnes de différents services concernés par des problématiques similaires, pour bénéficier de l'addition des compétences et expériences.

Ces ateliers feront une cartographie des processus, identifiant les fournisseurs de données, les données reçues, le traitement des données, les données transmises, à quelles personnes, services, organismes, pour identifier les risques et définir les actions correspondantes. Celles-ci peuvent concerner des aspects matériel, organisationnel et la sensibilisation/formation des intervenants.

Progressivement, tous les processus seront analysés, en bénéficiant et valorisant l'expérience acquise.

Documenter. La loi impose (enfin !) de démontrer l'efficacité de l'organisation mise en place. Les processus analysés et les actions effectuées devront être consignés, ce qui permettra aussi d'assurer la transmission des connaissances et des compétences au sein d'**Entraide & Solidarités**, et donc de toujours améliorer le service rendu aux personnes en difficulté.

L'ensemble de la démarche est confié à un Comité de Pilotage qui se réunit périodiquement, comprenant les cadres de direction et un administrateur, François Curis.

Prison-Justice : du nouveau !

La commission et le service du même nom préparent les nouvelles Journées nationales Prison (semaine du 19 au 25 novembre), auxquelles l'association prendra sa part comme d'habitude, avec les Visiteurs de prison et les étudiants du Genepi, pour une action de sensibilisation sur le thème : « Prison : peines de corps ».

Notre action de préparation des détenus à la sortie, dont le bilan n'est pas contesté, semble sur la voie d'un financement pérenne. Des discussions sont engagées en ce sens entre le SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de Probation), la DDCS (Direction départementale de la Cohésion sociale) et peut-être le Conseil départemental. D'autres contacts concernent des projets d'action dans le domaine de la prévention de la délinquance, pour laquelle nous intervenons déjà de manière bénévole en milieu scolaire.

La principale nouveauté, c'est le travail mené sur un projet de « placement extérieur » pour cinq personnes. Alors que le nombre de détenus atteint un niveau encore jamais atteint – plus de 70 000 en France, à Tours cet été 290 personnes sous écrou dont 227 détenues pour 145 places – il est nécessaire de mettre en œuvre des solutions alternatives. Le placement à l'extérieur en est une : c'est « une mesure d'aménagement de la peine permettant au condamné de se trouver régulièrement en dehors de l'établissement pénitentiaire, soit pour être employé à des travaux contrôlés par l'administration, soit pour suivre un enseignement ou un traitement médical, soit pour travailler. A la différence de la semi-liberté, le placement à l'extérieur peut s'accompagner d'un hébergement en dehors de l'établissement pénitentiaire, par exemple auprès d'une association. »

Une enquête aux « Iles noires » à La Riche

Tours-Métropole et la Ville de La Riche ont entrepris de récupérer, pour les « valoriser » (projets agricoles, espaces naturels et de loisirs...), les 95 hectares des « îles noires », en bord de Loire. Avant l'interdiction de construire édictée en 1943, onze maisons ont été légalement édifiées. Mais depuis des décennies d'autres ont été installées de manière anarchique, parfois en consolidant des cabanes de jardin (les « jardins ouvriers » occupent ici dix hectares). Aux occupants « historiques » se sont ajoutés des habitants « sans droits », des gens de passage, d'autres venus d'Europe de l'Est et notamment

de Bulgarie. Plusieurs dizaines de personnes seraient concernées par les expulsions demandées.

Dans cette perspective, la préfecture pilote une mission confiée à Entraide et Solidarités. Il s'agit d'établir un diagnostic complet de la situation, et de faire des propositions d'orientation pour ces personnes. Pour la mener à bien, E&S s'est rapprochée de l'association parisienne « Trajectoires », spécialisée dans la résorption des bidonvilles. Et un travailleur social a été recruté début octobre.

« Lits d'accueil médicalisés »

Résidence de la Chambrerie à Tours nord, les travaux se poursuivent pour l'aménagement de quinze premiers « lits d'accueil médicalisés », destinés à des personnes sans domicile atteintes de maladies graves ou invalidantes. Des contretemps de nature administrative et technique sont venus retarder l'ouverture de ce nouveau service, envisagée maintenant pour décembre. L'équipe en place se consacre au bon fonctionnement de l'établissement et à la satisfaction des besoins des occupants des dix « lits halte soins santé », un service qui n'a pas été interrompu.

L'équipe médico-sociale propose par ailleurs aux autres services des « ateliers santé », avec des contenus pédagogiques adaptés aux publics sur des sujets tels que les moyens de contraception, se protéger face à un risque infectieux, ma pharmacie, gérer le stress au quotidien, corps et femmes, les gestes de premier secours, les dépendances, vie affective et sexuelle, parentalité, etc.

L'ATHOBA, contre les violences faites aux femmes

Il est beaucoup question ces temps-ci d'actions contre les violences faites aux femmes, mais il y a dix ans déjà que l'association a ouvert l'ATHOBA (1), un service qui traite les hommes auteurs de violences conjugales. A cette occasion, un film documentaire intitulé « Paroles d'ATHOBA » est en cours de réalisation. Il explique les modalités de prise en charge des auteurs de violences conjugales. Il sera diffusé à l'attention des professionnels et étudiants mardi 27 novembre à 18h et suivi d'un débat avec la salle. Le lieu reste à définir.

Par ailleurs, dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, un rendez-vous est fixé aux Halles vendredi 30 novembre (10h-19h) avec des stands tenus par les différentes associations et professionnels intervenants sur cette thématique. Des mini-conférences d'une demi-heure seront données l'après-midi, suivies de courts débats avec la salle. A 16h, E&S traitera ainsi de la prise en charge des auteurs.

Malgré les campagnes d'information et les déclarations officielles en faveur de ces actions, nous avons quelques inquiétudes quant à l'avenir de ce service. En effet, l'appareil judiciaire tourangeau délivre aux auteurs de violences beaucoup moins d'« injonctions » à se faire soigner. Et début octobre, nous n'avions pas encore perçu les financements pour 2018 du FIPD (Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance), ni au titre du CUCS (Contrat urbain de Cohésion sociale).

55, rue Marcel-Tribut, 37000 Tours, tel. 02 47 27 28 01
athoba@entraide-et-solidarites.fr, <http://entraide-et-solidarites.fr/athoba>

«Une équipe formidable» auprès des MNA

Elle arrive, souriante et détendue. Jessie Briand nous reçoit dans les locaux réservés à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) rue de la Fuye à Tours. Elle a rejoint l'Entraide fin juillet, comme responsable du dispositif dédié aux mineurs étrangers. Educatrice spécialisée de formation, elle a dirigé un service éducatif et fut également responsable d'une unité d'intervention sociale. Passionnée par son métier, spécialiste des questions de migrations, elle s'est intégrée aux équipes d'Entraide et Solidarités dans l'accompagnement socio-éducatif que cette dernière propose, après y avoir fait un stage : « J'ai voulu y revenir ». Le dispositif MNA de l'Entraide a été mis en place en 2017, suite à un appel à contribution du Conseil départemental débordé par l'afflux de ces jeunes en Indre-et-Loire. Du 1^{er} janvier au 10 septembre 2018, 960 se sont présentés à l'Aide sociale à l'Enfance, 177% de plus que pour la même période de l'an dernier. Et le Département s'attend à plus de 1 500 arrivées sur l'année entière.

En lien avec les associations Jeunesse et Habitat (AJH) qui accueille aujourd'hui hors de Tours une quarantaine de mineurs, et les Apprentis d'Auteuil, une cinquantaine, l'Entraide en accueille, elle, une soixantaine : « C'est le nombre de places dont nous disposons ». Il a fallu rapidement constituer une équipe : « Les premiers éducateurs sont arrivés en 2017, puis au printemps et à l'été 2018. Une secrétaire est arrivée. Avec l'équipe éducative (six travailleurs sociaux) une psychologue, un animateur, une conseillère en insertion recrutés en juin-juillet, nous sommes au complet ».

Beaucoup de ces jeunes étrangers, qui ont de 14 à 17 ans et demi, sont longtemps restés à l'hôtel, avant d'obtenir un appartement en colocation pour deux ou trois. Cela s'est fait peu à peu, à mesure que les bailleurs sociaux, et un privé, dégagent des logements. Disposant d'argent de poche, ils doivent se vêtir et se nourrir (80 euros par mois pour les plus de 17 ans, 70 en dessous et 54 euros par semaine pour la nourriture, donnés par le Conseil départemental).

D'autres interrogations sont formulées lors de réunions hebdomadaires par tous ces mineurs, questions auxquelles il faut répondre pour éviter un stress supplémentaire : par exemple, création d'une carte (qui a été prise en charge) pour répondre au contrôle dans la rue (nom, prénom et un numéro d'urgence au cas où) -réception d'une carte consulaire demandée aux ambassades et difficile à émettre car ces mineurs sont isolés de leurs familles- habitudes alimentaires liées à leurs pays d'origine (surtout Mali, Côte d'Ivoire, Guinée, Sierra Leone mais aussi deux Bengali).

Il est possible pour ces jeunes de bénéficier d'une formation professionnelle, d'un apprentissage, du pôle formation de l'Entraide,

d'une scolarisation (obligatoire jusqu'à 16 ans), de cours de langues, de numérique : « Avant 15 ans, la scolarité est plus facile et aide à l'intégration. Après 18 ans, il leur faudra demander un titre de séjour : cela dépendra pour partie de leur investissement personnel »...

On notera encore que certains de ces jeunes étrangers ont besoin d'un soutien scolaire : **Entraide et Solidarités** a signé une convention avec l'Institut de Touraine pour du bénévolat d'étudiant. Et dans un tout autre domaine, l'association doit faire face à l'afflux de ces jeunes au restaurant du CHERPA – jusqu'à 130 demandes de repas – qui risque de provoquer des incidents. Nous avons demandé à ne pas dépasser les 72 repas, et proposé le recrutement d'un moniteur pour réguler cette affluence.

Marie Gosselin



Jessie Briand, « passionnée par sa mission »

« Familles solidaires » : on continue !

Avant même le dispositif RAR, nous avons lancé en janvier 2016, également pour l'intégration des réfugiés en Touraine, l'opération « familles solidaires ». Elle fait appel à des familles volontaires pour assurer durant trois mois minimum, le gîte et le couvert à un ou plusieurs réfugiés, l'association se chargeant de tout l'accompagnement social. Les accueils menés à bien ont donné toute satisfaction, et l'Indre-et-Loire a été un département en pointe, mais le nombre de familles solidaires n'a pas atteint nos espérances – il reste quatre hébergements en cours, deux ou trois en attente – et le conseil d'administration envisageait de mettre fin au programme, au profit du dispositif RAR. Mais la DIHAL (Délégation interministérielle pour l'Hébergement et l'Accès au Logement), venue sur place le 1^{er} octobre, nous a demandé de poursuivre cette action, prévue sur deux ans. Un appel à projets sera émis en décembre. Nous y donnerons suite. Le programme va donc se poursuivre au moins jusqu'à la réponse de la DIHAL, au printemps sans doute. Et on semble s'orienter vers une mutualisation des moyens entre RAR et Familles solidaires.

Les familles intéressées peuvent s'adresser au 02.47.05.48.48, ou familles.solidaires@entraide-et-solidarites.fr

Foot et solidarité à Chinon

Le 7 décembre 2016, nos amis migrants disputaient leur 1^{er} match de football sur le terrain de Chinon, contre l'équipe U19 de l'A OCC (Avoine olympique Chinon-Cinçais). Ce qui devait être un événement sans lendemain a été au contraire le début d'une aventure sportive qui se poursuit encore aujourd'hui, avec un enthousiasme jamais démenti.

Au mois d'avril de cette année, Entraide et Solidarités, avec notre participation active et notre soutien sans réserve, a lancé l'idée d'un projet autour du football. Ce projet nommé « **Foot- Solidarités** » est ouvert aux personnes de Chinon (les migrants, les salariés en insertion à l'Entraide et d'autres) qui aiment pratiquer le football mais qui n'ont pas les moyens (financiers ou en mobilité) de rejoindre un club hors de la localité chinonaise.

Depuis, une convention signée avec la ville de Chinon permet chaque jeudi l'utilisation d'un terrain de la plaine des Vaux, le club de l'A OCC mettant à disposition des pratiquants tout son matériel d'entraînement. Ceux-ci, sous la houlette des joueurs les plus aguerris, sont devenus des moments incontournables dans la semaine de nos amis, plus nombreux à chaque séance.

L'année sportive s'est terminée le 26 juin par un tournoi à 7 qui a regroupé pas moins de quatre équipes « extérieures », trois équipes de « Foot-Solidarités » et une équipe de bénévoles, mixte... Une bien belle fin de saison, qui a ravi tous les participants et les spectateurs et spectatrices venus les encourager.

La reprise a eu lieu début septembre, et cette nouvelle saison sera ponctuée, nous l'espérons, de nombreuses rencontres avec les équipes de football du Chinonais.

Joël Vaganay, bénévole d'Hospitalité Chinonaise aux Migrants



Il faut davantage de moyens pour intégrer les réfugiés

Les réfugiés, rappelons-le, sont des étrangers qui ont demandé et obtenu l'asile en France. Ils sont par conséquent en situation régulière, peuvent accéder à un logement, un emploi, etc. Au début de cette année, la préfecture a demandé à E&S de mettre en oeuvre dans le département le programme national de « relogement et accompagnement des réfugiés » (que nous avons appelé RAR) pour 256 ménages. Nous avons affecté à ce dispositif deux assistantes de service social et recruté une responsable. Mais les financements n'ont pas suivi au rythme prévu. Si bien qu'à fin septembre, 67 ménages seulement étaient relogés, totalisant 126 personnes accompagnées.

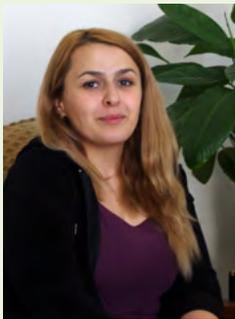
Ce qui représente déjà une charge de plus de trente ménages par travailleur social, supérieure à la norme fixée à l'ouverture du dispositif. Le renfort à temps partiel de l'éducatrice chargée de « familles solidaires » (lire ci-dessous) puis d'un service civique depuis mi-septembre, ne suffit pas à faire face. Alors, à la fin de l'été le service, saturé, a résolu de ne plus assurer l'accompagnement que des personnes que nous relogeons déjà. La liste d'attente des réfugiés s'allonge : environ 70 ménages pour du logement avec accompagnement, et 65 pour un logement seul. Des gens qui patientent en centre d'hébergement pour demandeurs d'asile, en centre d'accueil et d'orientation, en hébergement d'urgence, voire à la rue...

« Le programme RAR est ainsi devenu une plateforme pour les réfugiés » commente la responsable du service, Lydy Da Silva Lagarto. Les bailleurs sociaux détiennent des logements disponibles, et des innovations sont menées comme des colocations expérimentales – trois en cours pour six personnes – ou l'accueil de cinq réfugiés sortis du programme « Hope » et jusqu'alors logés par l'AFPA.

Sur le fond du dispositif, c'est-à-dire la qualité de l'intégration, tout n'est pas rose non plus. Il faut le dire pour riposter à ceux qui clament que « tout est fait pour les étrangers ». Pour aider à l'installation et à l'intégration de ceux qui ont fait le choix de se réfugier en France, l'accompagnement social est au départ de quatre mois, avec renouvellement possible jusqu'à un an. « Heureusement, commente Lydy, ici la direction de la cohésion sociale accorde couramment les renouvellements que nous demandons. Le contraire serait grave pour les personnes suivies. Car les partenaires nous envoient des personnes qui ne sont pas forcément prêtes à occuper un logement autonome. » Par ailleurs, les assistantes de service social « **se régalent, parce qu'elles travaillent l'humain** ». Mais si elles maîtrisent l'accompagnement administratif, elle ne sont pas forcément préparées à gérer les questions sociétales : « **le voile à l'école, l'épouse qui veut porter une robe ou passer le permis de conduire...** Sans parler des besoins de soins liés à l'isolement, aux traumatismes de guerre... On manque de spécialistes de ces sujets, comme de psychologues parlant arabes. »

Un espoir d'amélioration des moyens se fait jour depuis le 1^{er} octobre : la ministre du Travail a annoncé le lancement d'un appel à projets pour l'intégration professionnelle des réfugiés. Au plan national, les actions retenues seraient financées à hauteur de 15 millions € sur cinq ans. Notre association réfléchit à la possibilité d'y répondre.

Enfin, alors que nous étions depuis neuf mois sans nouvelles de notre réponse à un précédent appel, l'Etat a donné suite à une proposition d'accueil de 12 réfugiés de 18 à 25 ans, dont nous allons assurer pour un an l'hébergement en appartements partagés, avec un accompagnement et une formation intensive.



Lilith et les siens, venus d'Arménie

Quel parcours, et quelles preuves d'attachement à la France ! De l'extérieur, on pourrait penser que Lilith Khachatryan et sa famille ont été « brinquebalés » comme si on voulait les dissuader de s'installer ici... Mais cette jeune femme, loin de se plaindre, n'en finit pas de remercier notre pays, ses institutions, ses associations surtout. Et elle en a connu quelques-unes... Alors qu'elle était à peine adolescente, sa famille a fui l'Arménie des années 90 pour s'installer à Perm, une grande ville d'Oural, en Russie centrale. Une douzaine d'années plus tard, la jeune femme et son mari ne supportent plus les discriminations dont les Arméniens sont les cibles. Ils s'informent sur les destinations possibles et choisissent la France. Lilith y arrive la première en février 2012. « Je me suis adressée à la Croix-Rouge pour avoir une adresse, puis j'ai pris contact avec Chrétiens Migrants. Avec un garçon d'un an et enceinte, le 115 m'a trouvé une place à l'hôtel Comté... »

Elle y sera rejointe quinze jours plus tard par son mari, qui, à Paris, a accumulé les informations. Ils apprennent ainsi qu'ils peuvent être hébergés à la résidence Germaine-Dolbeau de l'Entr'Aide Ouvrière, où ils vont demeurer jusqu'en septembre 2013. Puis l'association Albert-Thomas leur procure un appartement boulevard Tonnellé, en cohabitation avec plusieurs autres

personnes pendant trois ans. « Au début, c'était difficile... » soupire Lilith. Après la dissolution de l'association, **Entraide et Solidarités** reprend la gestion de ce logement où la famille, avec deux enfants maintenant, se retrouve enfin seule.

« En Russie, j'ai fait des études de Droit civil jusqu'à bac plus cinq, mon mari était commerçant puis chauffeur de poids lourd et mécanicien. Ici, il fait des travaux saisonniers. Moi, j'ai pris des cours de français avec l'association AFCM (1), je travaille comme agent de restauration collective, 24 heures par semaine, à la résidence Cherpa de l'Entraide. J'espère faire une formation d'agent polyvalent « chaud et froid » et trouver un vrai travail. Dans le juridique ce n'est pas possible, le Droit français est différent ». Avec un titre de séjour d'un an « peut-être deux », l'horizon n'est pas vraiment dégagé. « Mais aujourd'hui, j'essaie de me débrouiller seule, nous devons maintenant régler nous-mêmes tout ce que nous pouvons... » dit-elle en se confondant en remerciements pour tous les travailleurs sociaux qui se sont occupés de sa famille. « En Russie, il n'y a pas d'associations comme ça, mes parents ont tout acquis par eux-mêmes... » Aujourd'hui, elle ne cherche plus ses mots en français, elle peut même aider ses deux garçons scolarisés dans le quartier. Aujourd'hui, Lilith et les siens ont pris leur destin en mains.

Association Formation Culture pour les Migrants.

115 : Numéro gratuit de l'urgence sociale : 115

Je fais un don à Entraide et Solidarités

- Je soutiens Entraide et Solidarités dans son action. J'envoie un chèque à l'ordre de Entraide et Solidarités (une partie de votre don sera déductible de vos impôts)
- Si vous souhaitez soutenir une action particulière, merci de l'indiquer. Dans tous les cas, un reçu fiscal vous sera envoyé en fin d'année

J'ADHÈRE À ENTRAIDE ET SOLIDARITES

Je (Nom, prénom) :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : e-mail :

J'envoie un chèque de 20 euros (5 euros si je ne suis pas imposable), pour un an, qui comprend l'abonnement à la revue *Perspectives* (quatre numéros par an). Un reçu fiscal vous sera envoyé.

Bulletin et chèque à renvoyer à :

Entraide et Solidarités, 46 avenue Gustave-Eiffel, 37100 Tours

JE M'ABONNE À LA REVUE PERSPECTIVES

Je souhaite recevoir *Perspectives* sans adhérer à Entraide et Solidarités

- 10 € - 4 numéros par an • Abonnement de soutien 25 € – **Je joins un chèque de** € à l'ordre de Entraide et Solidarités. Bulletin d'abonnement à renvoyer à : ENTRAIDE ET SOLIDARITÉS – 46 avenue Gustave-Eiffel - 37100 TOURS

PERSPECTIVES, 4 numéros par an, ISSN-L 0981-6178

Rédaction & administration : 46 avenue Gustave-Eiffel, 37100 TOURS – Tél : 02 47 31 87 00 - Fax : 02 47 61 14 16

Directeur de la publication : Marie-Paul Legras-Froment

Comité de rédaction : Jean-Paul Mercier, Jean Paillou, Pierre Trinson, François Weil.

Mise en page & en image : Cawet communication – Impression : SIPAP-LOUDIN, Poitiers.

Gestion des abonnements : Alexandra Cailbeaux